

# Séance du Conseil Municipal en date du 25 juin 2020

A 19 heures 30 salle polyvalente

L'an deux mille vingt, le 25 juin les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Nazaire d'Aude se sont réunis à la salle polyvalente en session ordinaire sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, Monsieur Joël HERNANDEZ

Présents : Mesdames AUBLANC Anne- Laure, CORNELOUP Aurore, AUGÉ Gisèle, JAILE Aurore, LOPEZ Véronique, MARAIS Corinne, THIVEYRAT Karine, VOYAU-AGASSE Armelle, Messieurs BERTELLI Gilles, BOURGES Henri, CADOSCH Michel, HELAINE Yves, HERNANDEZ Joël, LASO Gabriel, ROUCH Claude , VACHER Michel, JEAN patrice.

Absents : Madame BADENES Sophie (procuration à AUGÉ Gisèle), M.GOMEZ Patrick (procuration à BERTELLI Gilles)

Après avoir procédé à l'appel des présents, le quorum étant atteint, l'assemblée est invitée à délibérer.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de désigner son secrétaire de séance. Madame Aurore JAILE est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire invite ensuite l'assemblée à adopter le procès-verbal de la séance du 11 juin 2020 : Vote => adopté à la majorité- 1 abstention

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

- Vote du Budget 2020
- Vote des taux d'imposition 2020
- Subventions aux associations 2020
- Emprunt globalisé Syndicat de Voirie de la région de Ginestas : Programme 2020
- Exonération de loyers commerciaux communaux
- Cession de parcelle cadastrée AA N° 205
- Commission communale des impôts directs

## **01 ) Vote du Budget Primitif 2020**

M. le Maire présente à l'Assemblée la dernière mouture du Budget M14 de l'exercice 2020, résultant des différents débats et réunions de travail.

Au total la section de Fonctionnement, d'une part, et la section d'Investissement, d'autre part, sont équilibrées sans avoir recours à une augmentation de la pression fiscale communale, puisque les taux d'imposition des taxes directes locales restent inchangés par rapport à l'année précédente.

Le Budget M14 de l'exercice 2020 peut être résumé de la façon suivante :

**Vue d'ensemble**

**FONCTIONNEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 876 451,57	1 554 958,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 321 493,57
=	=	=	
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)		1 876 451,57	1 876 451,57

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	767 307,00	874 599,38
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 107 292,38	(si solde positif)
=	=	=	
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)		874 599,38	874 599,38
<b>TOTAL</b>			
TOTAL DU BUDGET (4)		2 751 050,95	2 751 050,95

## Section de Fonctionnement :

### Dépenses de Fonctionnement :

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	453 625,00	0,00	430 400,00	430 400,00	430 400,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	818 000,00	0,00	815 000,00	815 000,00	815 000,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	223 600,00	0,00	248 500,00	248 500,00	248 500,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>1 495 225,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 493 900,00</b>	<b>1 493 900,00</b>	<b>1 493 900,00</b>
66	Charges financières	42 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
67	Charges exceptionnelles	12 000,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
022	Dépenses imprévues ( fonctionnement )	54 350,11		50 032,57	50 032,57	50 032,57
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>1 603 575,11</b>	<b>0,00</b>	<b>1 581 432,57</b>	<b>1 581 432,57</b>	<b>1 581 432,57</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	220 400,00		238 000,00	238 000,00	238 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	51 000,00		57 019,00	57 019,00	57 019,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>271 400,00</b>		<b>295 019,00</b>	<b>295 019,00</b>	<b>295 019,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 874 975,11</b>	<b>0,00</b>	<b>1 876 451,57</b>	<b>1 876 451,57</b>	<b>1 876 451,57</b>

+	
<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
=	
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 876 451,57</b>

### Recettes de Fonctionnement :

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges	95 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	5 000,00	0,00	3 800,00	3 800,00	3 800,00
73	Impôts et taxes	922 823,00	0,00	928 597,00	928 597,00	928 597,00
74	Dotations, subventions et participations	442 461,00	0,00	461 561,00	461 561,00	461 561,00
75	Autres produits de gestion courante	10 500,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>1 475 784,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 483 958,00</b>	<b>1 483 958,00</b>	<b>1 483 958,00</b>
76	Produits financiers	22,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 600,00	0,00	31 000,00	31 000,00	31 000,00
78	Reprises sur amortissements et provisions (4)	12 000,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>1 489 406,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 514 958,00</b>	<b>1 514 958,00</b>	<b>1 514 958,00</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	55 000,00		40 000,00	40 000,00	40 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>55 000,00</b>		<b>40 000,00</b>	<b>40 000,00</b>	<b>40 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 544 406,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 554 958,00</b>	<b>1 554 958,00</b>	<b>1 554 958,00</b>

+	
<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>321 493,57</b>
=	
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 876 451,57</b>

## Section d'Investissement :

### Dépenses d'Investissement :

#### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	760 017,00	0,00	607 307,00	607 307,00	607 307,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>765 017,00</b>	<b>0,00</b>	<b>612 307,00</b>	<b>612 307,00</b>	<b>612 307,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	48 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )			0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>48 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>50 000,00</b>	<b>50 000,00</b>	<b>50 000,00</b>
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>813 017,00</b>	<b>0,00</b>	<b>662 307,00</b>	<b>662 307,00</b>	<b>662 307,00</b>
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	55 000,00		40 000,00	40 000,00	40 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	5 000,00		65 000,00	65 000,00	65 000,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>60 000,00</b>		<b>105 000,00</b>	<b>105 000,00</b>	<b>105 000,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>873 017,00</b>	<b>0,00</b>	<b>767 307,00</b>	<b>767 307,00</b>	<b>767 307,00</b>
						+
	<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)</b>					<b>107 292,38</b>
						=
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>					<b>874 599,38</b>

### Recettes d'Investissement :

#### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	136 002,00	0,00	29 920,00	29 920,00	29 920,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	390 000,00	0,00	296 368,00	296 368,00	296 368,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>526 002,00</b>	<b>0,00</b>	<b>326 288,00</b>	<b>326 288,00</b>	<b>326 288,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	65 795,00	0,00	81 000,00	81 000,00	81 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	344 080,43	0,00	107 292,38	107 292,38	107 292,38
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions			0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>409 875,43</b>	<b>0,00</b>	<b>188 292,38</b>	<b>188 292,38</b>	<b>188 292,38</b>
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>935 877,43</b>	<b>0,00</b>	<b>514 580,38</b>	<b>514 580,38</b>	<b>514 580,38</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	220 400,00		238 000,00	238 000,00	238 000,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	51 000,00		57 019,00	57 019,00	57 019,00
041	Opérations patrimoniales (4)	5 000,00		65 000,00	65 000,00	65 000,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>276 400,00</b>		<b>360 019,00</b>	<b>360 019,00</b>	<b>360 019,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 212 277,43</b>	<b>0,00</b>	<b>874 599,38</b>	<b>874 599,38</b>	<b>874 599,38</b>
						+
	<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>					<b>0,00</b>
						=
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>					<b>874 599,38</b>

Ce budget tient compte bien évidemment des charges à caractères général, des subventions aux associations, des charges de personnel avec notamment des créations et avancements de grades, d'échelon, de promotions internes sur l'exercice 2020, prévus par les statuts de la Fonction Publique

Territoriale, mais aussi le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un accroissement d'activité et en remplacement d'agents en arrêt maladie, dans le respect des dispositions en vigueur.

Concernant les subventions aux Associations, M. le Maire en précise le montant total, prévu à l'article 6574 du Budget 2020 qui s'élève à 30 000 €. Il précise que les subventions ne seront versées aux Associations concernées, qu'après réception en Mairie des budgets et bilans de chacune d'entre elles, et ce, conformément à l'Article L.1611-4 du CGCT.

La participation de la commune au SDIS de l'Aude, s'élèvera pour l'année 2020 à 63 425.56 € (article 6553).

Le présent Budget prévoit également à l'article 65548, une participation exceptionnelle d'un montant de 25 000 € au profit du Syndicat Intercommunal de Gestion du Hameau du Somail, au titre de l'exercice 2020, ainsi qu'une participation auprès du SIVU du Collège d'un montant de 4 438 € et au SIVU des aires de lavage pour un montant de 3 400 €.

Le virement à la section d'Investissement s'élève à 238 000 €.

Un emprunt globalisé sera effectué auprès du Syndicat de Voirie pour un total de 150 000 € sur 15 ans.

M. le Maire propose à l'Assemblée de voter le présent budget :

- au niveau du chapitre pour la section de Fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'Investissement.

**L'Assemblée est invitée à se prononcer sur le vote du budget tel que présenté,**

**Après en avoir délibéré, l'Assemblée à l'unanimité, adopte le budget primitif 2020**

### **03°) Objet : Vote des taux d'imposition.**

M. le Maire rappelle à l'Assemblée, que pour l'exercice 2020, la Commune est parvenue à équilibrer son budget, tant en fonctionnement qu'en investissement, en maintenant les taux communaux au même niveau que l'année précédente.

Les taux communaux proposés pour l'exercice 2020 sont les suivants:

	Bases d'imposition prévisionnelles 2020 notifiées	Taux communaux	Produits attendus
Taxe d'habitation	/	/	/
Taxe foncière (bâti)	1 232 000 €	<b>28.90 %</b>	356 048 €
Taxe foncière (non bâti)	55 700 €	<b>71.62 %</b>	39 892 €
<b>TOTAL</b>			<b>395 940 €</b>

Une compensation, devrait être reversée à la Commune, sur la base de la taxe d'habitation perçue sur l'exercice 2019, à savoir 325 432 €.

Vote : A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux au même niveau qu'en 2019.

#### **04 °) OBJET : Vote des Subventions aux Associations.**

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que le Budget 2020 prévoit à l'article 6574 la somme de 30 000 €.

Il rappelle que le tableau des subventions est annexé au Budget 2020, et en donne le détail :

<b>Nom de l'Association</b>	<b>Montant de la subvention</b>
Association des parents d'élèves	1 000 €
Comité des fêtes de Saint-Nazaire	10 650 €
Comité des Fêtes du Somail	1 100 €
Les Tricotteuses	/
Comité de lutte contre le cancer	200 €
Attitude	200 €
Football club Saint-Nazairois	3 500 €
ENER'GYM	1 000 €
Croix rouge Française	50 €
Pupilles enseignement public	50 €
Randonneurs Saint Nazairois	600 €
Association « de page en page »	1 000 €
Association sportive et culturelle	100 €
Chorale « pour le plaisir »	400 €
Les Tréteaux	/
Pilates. Fit	/
Basket Club Sud Minervois	1 500 €
Anciens combattants	200 €
Ange et l'Autisme	200 €
Amicale des Sapeurs-pompiers	2 500 €
Union Bouliste	500 €
Amicale du personnel communal	300 €
Jeux et Patch du Somail	/
ACCA Chasse	900 €
La Formiga	/
Pêche et pisciculture	200 €
AFDAIM / ADAPEI 11	50 €
Médaillés militaires	80 €
CFA	150 €
LES LEZARTS "Festival vent de scènes"	/
Association du marché de Saint nazaire	1 515 €
Provision	2 055 €
<b>Montant total des subventions</b>	<b>30 000 €</b>

L'Assemblée est invitée à se prononcer sur l'octroi des subventions telles que récapitulées dans le tableau ci-dessus,

Après en avoir délibéré, l'Assemblée à l'unanimité,

- Entérine l'octroi des subventions aux Associations, au titre de l'exercice 2020, telles que récapitulées dans le tableau ci-dessus

## **05°) : OBJET : Emprunt globalisé syndicat de voirie**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que des travaux de voirie vont être réalisés par le Syndicat Intercommunal de Voirie de la Région de Ginestas, Etablissement Public de Coopération Intercommunale, auquel la Commune a délégué sa compétence « voirie ».

Il informe les membres du Conseil de la possibilité de demander au syndicat de faire un emprunt pour le compte de la Commune afin de financer ces travaux.

Pour l'exercice 2020, l'emprunt globalisé pour la Commune est évalué à 150.000 € sur 15 ans. Le remboursement peut se faire par fiscalisation (recouvrement de l'annuité d'emprunt à travers l'impôt).

Les travaux estimés seraient les suivants :

Réfection trottoir RD 124 : .....	1 809 €
Avenue du Minervoys (évacuation eau de pluie) : .....	6.325 €
Accès caserne : .....	33 894 €
Réfection chemins : chemin de Narbonne, chemin de St Rome, chemin de Pépieux.....	42.544 €
Rue St Jean : .....	65.428 €

Soit un montant total estimé de 150.000 €.

**Vote : A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette opération**

## **07°): EXONERATION DE LOYERS COMMERCIAUX COMMUNAUX**

Vu le bail commercial entre la commune et l'EURL Murielle B pour l'occupation du bâtiment communal situé 8 rue du Calvaire pour un loyer mensuel de 600 €,

Vu l'acte de sous location commerciale entre l'EURL Murielle B et la gérante de l'institut d'esthétique « Divine Beauté » au terme duquel la sous-locataire s'engage à payer à la locataire principale un loyer mensuel de 300 € ;

Vu l'ordonnance n°2020-316 du 25 mars 2020 relative au paiements des loyers, des factures d'eau, de gaz et d'électricité afférents aux locaux professionnels des entreprises dont l'activité est affectée par la propagation de l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'article 1 de l'ordonnance n° 2020-317 du 25 mars 2020 qui s'applique aux personnes physiques et morales de droit privé exerçant une activité économique « particulièrement touchée par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation du covid-19 et des mesures prises pour en limiter la propagation ;

Vu le décret n° 2020-378 du 31 mars 2020 relatif au paiements des loyers, des factures d'eau, de gaz et d'électricité afférents aux locaux professionnels des entreprises dont l'activité est affectée par la propagation de l'épidémie de covid-19 ;

Vu les courriers des gérantes du salon de coiffure « Murielle B » et de l'institut d'esthétique « Divine Beauté » demandant à bénéficier de l'exonération des loyers des mois de mars, avril et mai 2020 afin de leur permettre de rétablir autant que faire se peut leur trésorerie mise à mal par deux mois d'inactivité ;

Considérant que ces deux commerces n'ont connu aucune activité durant la période de confinement et que faute du soutien de la commune, la survie de ces deux commerces de proximité est en cause ;

Il est proposé d'exonérer l'EURL « Murielle B » du versement des loyers du mois de mars, avril et mai 2020 ; à charge pour elle d'en faire de même avec sa sous-locataire.

**Vote : A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'exonérer l'EURL « Murielle B » du versement des loyers du mois de mars, avril et mai 2020 ; à charge pour elle d'en faire de même avec sa sous-locataire.**

**08°): OBJET : CESSIION DE LA PARCELLE CADASTREE AA 205**

M. Edwin BOCASSINI est propriétaire de l'immeuble sis Rue de St Jean à Saint Nazaire d'Aude, cadastré AA 146, et il désire le vendre. Or, il s'avère, que pour une raison indéterminée et visiblement très ancienne, la parcelle AA n° 205 faisant office de pas de porte et sur laquelle est construite l'accès à la maison appartiennent en réalité à la commune.

Afin de régulariser la situation et pour permettre la vente de la maison, la commune doit céder cette parcelle. Une cession à titre gratuit ne peut être envisagée car il s'agit de servir un intérêt privé et non public.

Le service du Domaine a estimé la valeur vénale à 4€/m<sup>2</sup>, soit :

$$24\text{m}^2 \times 4\text{€} = 96\text{€}.$$

La valeur vénale totale s'élève donc à 96 € arrondie à 100€.

**Il est demandé au conseil d'approuver la cession de la parcelle cadastrée AA 205 d'une superficie totale de 24 m<sup>2</sup> au prix total de 100€ et d'autoriser le Maire à signer l'acte notarié à intervenir.**

Adresse Parcelle	Référence Cadastrale	Nom Propriétaire	Commune de la Parcelle	Prénom Propriétaire	Code Rivoli de la Parcelle	Surface DGI
LE VILLAGE	360 AA 205	COMMUNE DE ST NAZAIRE D'AUDE	SAINT NAZAIRE D AUDE		B037	24
RUE DE SAINT - JEAN	360 AA 146	BOCCASSINI	SAINT NAZAIRE D AUDE	EDWIN JEAN MARI	0082	45

**Vote : A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette opération.**

**09°): OBJET :Commission Communale des Impôts Directs.**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune, conformément aux dispositions des articles 1650 et 1650 A du Code Général des Impôts, doit se doter d'une commission communale des impôts directs, dont il sera le Président.

La CCID, dont le rôle est consultatif, intervient surtout en matière de fiscalité directe locale et :

- dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation ou servant à l'exercice d'une

activité salariée à domicile, détermine leur surface pondérée et établit les tarifs d'évaluation correspondants ;

- participe à l'évaluation des propriétés bâties ;
- participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties ;
- formule des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères .

Monsieur Le maire propose à l'Assemblée de dresser la liste des membres commissaires qui composeront cette commission, et ce, conformément à l'article 1650 paragraphe 3 du code général des impôts, qui précise que les commissaires doivent être au nombre de 8 titulaires et 8 suppléants, qui seront désignés par le Directeur des Services Fiscaux sur une liste de contribuables en nombre double. A cet effet, le Maire propose à l'Assemblée, de proposer donc 32 candidatures.

**LA SÉANCE EST LEVÉE A 20H00**